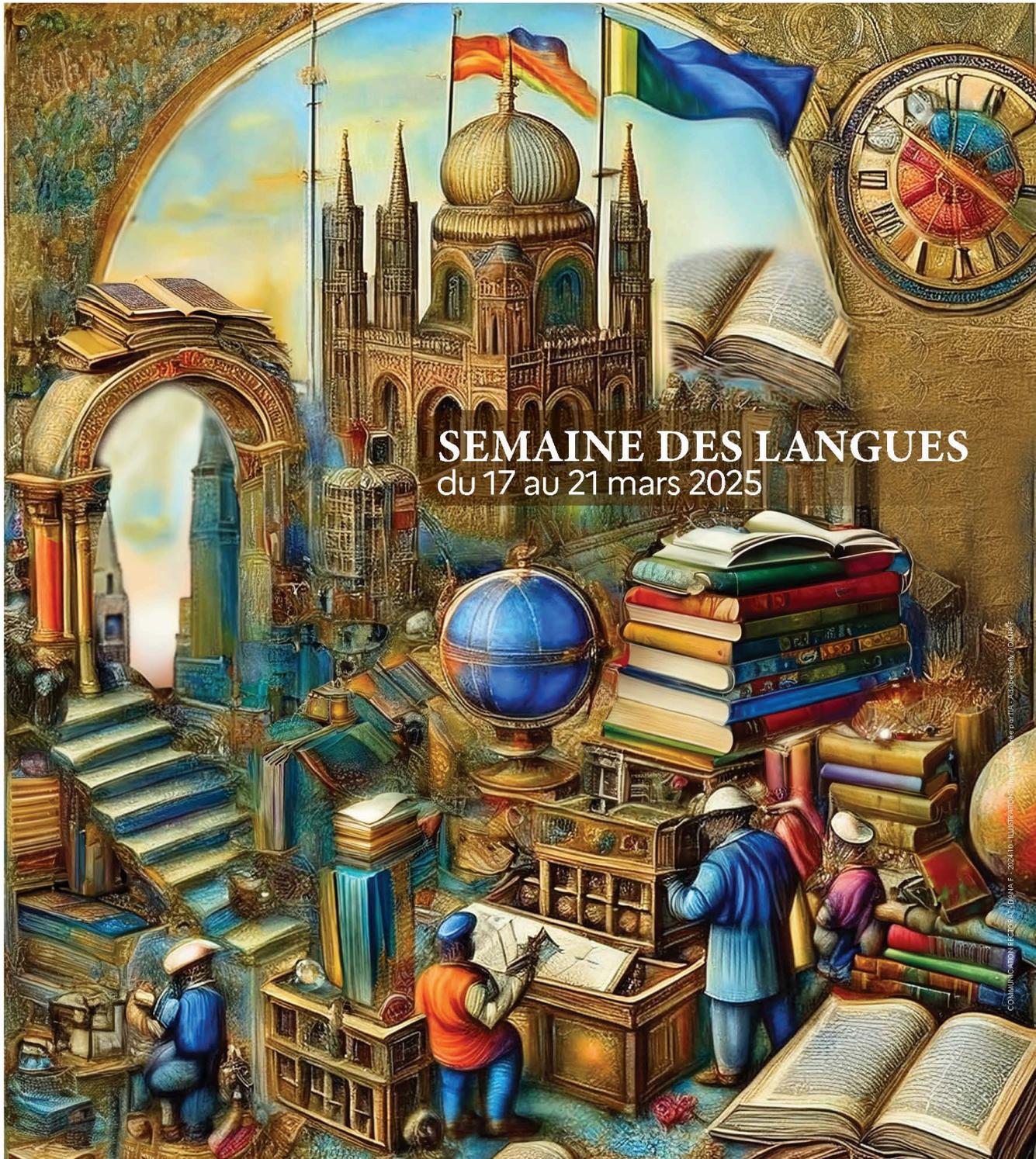




ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SEMAINE DES LANGUES
du 17 au 21 mars 2025



<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article1330>

PROGRAMME 2025

COURRIER AUX PROFESSEURS DE LANGUE	4
LA DICTÉE POLYGLOTTE	5
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2. PUBLIC.....	6
3. LANGUES CONCERNÉES & CATÉGORIES	6
4. ÉQUIPES	6
5. DÉROULÉ DU CONCOURS	7
6. JURY	8
7. LAURÉATS & COMMUNICATION DES RÉSULTATS	8
8. CONTACT	8
LES CHAUSSETTES DE L'ARCHIDUCHESSE	9
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX	10
2. PUBLIC.....	10
3. DATE & LIEU	10
4. INSCRIPTIONS.....	10
5. MODALITÉS	11
6. RÉCAPITULATIF	12
7. GRILLES D'ÉVALUATION	12
8. CONTACT	12
JEUNES AUTEURS POLYGLOTTES	13
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX	14
2. PUBLIC CONCERNÉ	14
3. DATE & LIEU	14
4. MODALITÉS	14
5. INSCRIPTIONS.....	16
6. JURY.....	16
7. RÉSULTATS	16
8. CONTACT	17
TOURNOI ACADÉMIQUE DE DÉBATS CITOYENS	18
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX	19
2. PUBLIC CONCERNÉ	19
3. DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE DE DÉBATS CITOYENS (9H15 – 16H30) 20	
4. DÉROULEMENT DES DÉBATS	20
5. MODALITÉS PRATIQUES	20

6. VAINQUEURS DU TOURNOI.....	21
7. CONTACT	21
LES CICÉRONNADES	22
ARTICLE 1 – PRESENTATION.....	23
ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION	23
ARTICLE 3 – PRODUCTIONS	24
ARTICLE 4 – SELECTION DES PRESTATIONS	26
ARTICLE 5 – COMMUNICATION DES RESULTATS ET RECOMPENSES	26
ARTICLE 6 – CALENDRIER ET INSCRIPTIONS	27
ARTICLE 7 – CONTACT	27



COURRIER AUX PROFESSEURS DE LANGUE

Orléans, le 04 novembre 2024

Les Inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux de langue vivante
Les Inspecteurs de l'éducation nationale des enseignements généraux de langue vivante

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs de Langue vivante
S/c de Mme ou M. le Chef d'établissement

Madame, Monsieur,

L'académie d'Orléans-Tours célèbrera la semaine des langues du **17 au 21 mars 2025**. Différents dispositifs académiques vous sont proposés : **l'organisation doit permettre à chaque établissement de s'inscrire à une ou plusieurs actions, selon ses souhaits et afin que le plus d'élèves possible en bénéficient.**

L'inscription à ces différentes actions s'effectuera du lundi 06 au vendredi 31 janvier 2025 à partir d'un formulaire en ligne regroupant tous les dispositifs : il ne sera donc renseigné qu'une seule fois par établissement, par le chef d'établissement ou le professeur coordonnateur de l'équipe LVE (rappelons ici que toute inscription doit recueillir au préalable l'accord du chef d'établissement). **Le lien vers ce formulaire sera adressé par courrier électronique aux établissements le 06 janvier 2025.**

Vous trouverez ci-après le règlement de chacune des manifestations ainsi que le nom des inspecteurs à contacter pour toute question complémentaire.

Nous vous engageons à participer très nombreux à ces manifestations interlangues dans l'intérêt des élèves et le rayonnement de la discipline, et vous adressons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Les IA-IPR LVE
Les IEN EG LVE

LUNDI 17 mars 2025

Élèves de 3^{ème} (COLLÈGE) et lycéens (LEGT et LP)



LA DICTÉE POLYGLOTTE

DICTÉE COLLABORATIVE

(langues possibles : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais)

RÈGLEMENT 2025

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Ce concours consiste en une dictée d'un texte dont chaque paragraphe est lu dans une langue différente. Le fichier de la dictée est fourni quelques jours avant le concours à chaque établissement inscrit.

Le lundi 17 mars 2025, pendant une heure sur le temps scolaire, les élèves volontaires sont réunis dans une même salle ; chaque élève participant prend individuellement en note le paragraphe dicté dans la LVE dans laquelle il est inscrit. Les participants disposent ensuite du reste de l'heure pour se concerter, en se regroupant langue par langue, et établir la version commune qu'ils adresseront au jury.

Les participants n'ont accès à aucun outil numérique pendant toute la durée du concours.

2. PUBLIC

Tous les élèves de 3^{ème} et de lycée (LEGT et LP) sont invités à participer, dans l'une des langues dont ils suivent un enseignement dans l'établissement.

Les locuteurs natifs ne sont pas autorisés à participer dans leur langue maternelle.

3. LANGUES CONCERNÉES & CATÉGORIES

La dictée est possible dans les langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais.

Pour les collèges et les LEGT, la participation de 3 LVE est requise.

Pour les LP, la participation de 2 LVE est requise.

Le fichier audio fourni à l'établissement est adapté à la configuration déclarée par l'établissement au moment de l'inscription.

Plusieurs catégories sont distinguées :

- Une catégorie « Collège » ;
- Une catégorie « Lycée général et technologique » ;
- Une catégorie « Lycée professionnel ».

Dans chacune des catégories, 3 prix sont attribués. Les équipes lauréates recevront un diplôme et une récompense.

4. ÉQUIPES

Une équipe est constituée de plusieurs élèves (entre 2 et 6) dans chacune des langues dans lesquelles l'établissement s'est inscrit. En collège et en LEGT, une équipe peut donc compter au total entre 6 et 18 élèves, en LP entre 4 et 12 élèves.

Par exemple :

- un collège peut inscrire une équipe en allemand, anglais et espagnol, dans laquelle se trouveront 4 élèves concourant en allemand, 5 en espagnol et 6 en anglais ;
- un LEGT peut inscrire deux équipes : l'une en allemand, anglais et espagnol (comptant respectivement 6 élèves pour chaque langue) et l'autre en anglais, espagnol et italien (comptant respectivement 4, 6 et 5 élèves) ;
- un LP peut inscrire deux équipes en anglais et espagnol, qui compteront chacune plusieurs élèves (entre 2 et 6) pour l'anglais et plusieurs pour l'espagnol (entre 2 et 6).

Chaque équipe est constituée de **plusieurs langues** et compose dans une **salle distincte**.

Si votre établissement a inscrit plusieurs équipes, vous déterminerez en amont de la dictée le numéro de chaque équipe, qui sera reporté sur le document final envoyé au jury.

Exemple : un établissement a inscrit 2 équipes : l'une en allemand, anglais et espagnol, l'autre en anglais, espagnol et portugais. On désignera l'équipe allemand-anglais-espagnol comme "Équipe n°1" et l'équipe anglais-espagnol-portugais comme "Équipe n°2".

Chaque équipe compose dans une salle distincte et envoie sa propre production sur laquelle figure le nom de l'établissement et le numéro de l'équipe.

5. DÉROULÉ DU CONCOURS

L'inscription des établissements s'effectue du 06 au 31 janvier 2025 sur le formulaire en ligne « Semaine des langues 2025 » qui sera adressé le 06 janvier à tous les établissements et figurera également sur la page dédiée de notre portail (cf. page du portail académique des LVE : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique259>)

Les établissements inscrits reçoivent le fichier numérique de la dictée le vendredi 14 mars par voie électronique. Ce fichier permet de procéder à la dictée dans la configuration que l'établissement a déclarée dans le formulaire d'inscription (par exemple : allemand, anglais, espagnol).

Dans le cas où l'établissement aurait inscrit plusieurs équipes avec des configurations différentes, il pourra utiliser le même lien pour faire faire la dictée à toutes les équipes inscrites.

Le lundi 17 mars, pendant une heure décidée par l'établissement (au plus tard de 17h à 18h), chaque équipe est réunie dans une même salle équipée d'un vidéo-projecteur avec un son de bonne qualité. Au moins un professeur est présent pour encadrer l'équipe et s'assurer que les participants ne recourent à aucun outil numérique.

Le ou les professeur(s) présents diffuse(nt) le fichier de la dictée (enregistré par des assistants de langue vivante étrangère affectés dans l'académie d'Orléans-Tours). Aucune pause n'est à prévoir : le texte est lu plusieurs fois à une vitesse qui permet aux élèves de le prendre en note. La ponctuation est également dictée. Les changements de langue entre les différents paragraphes sont annoncés.

Les participants ne prennent en note que la partie du texte dans la langue pour laquelle ils sont inscrits (par exemple : les hispanisants notent la partie en espagnol, les italianisants en italien, etc.). Ils écrivent au crayon sur une feuille vierge.

Aucune aide extérieure n'est autorisée, y compris venant des professeurs : les élèves ne peuvent pas utiliser internet, ni dictionnaire papier ou en ligne, ni aucun matériel numérique.

À l'issue de la dictée, pendant le temps restant de l'heure, les participants se regroupent langue par langue et se concertent pour arrêter l'unique version manuscrite de leur dictée qui sera transmise au jury.

Une seule version du texte est transcrite sur le papier (pas de choix laissé au jury entre différentes orthographes).

Le texte final est transmis au début de l'heure suivante au secrétariat de l'établissement, qui le scanne en un seul document et l'adresse au plus tard à 18h à ce.ipr@ac-orleans-tours.fr.

6. JURY

Le jury est constitué de professeurs des langues concernées, qui travaillent à partir d'une grille d'évaluation adossée aux critères du CECRL. Seront également pris en compte : l'exactitude de la transcription, la graphie (esthétique générale de la copie), la ponctuation, les accents, les majuscules.

7. LAURÉATS & COMMUNICATION DES RÉSULTATS

L'équipe gagnante est celle qui obtiendra dans sa catégorie la meilleure note au regard du barème établi. Des lauréats *ex-aequo* sont possibles.

Les participants sont informés de la publication du palmarès par un mail adressé à leur établissement, au plus tard le 16 mai 2025. Les diplômes et les récompenses sont adressés aux lauréats par voie postale, *via* leur établissement.

8. CONTACT

Pour tout complément d'information, s'adresser à :

- Elsa DELCUZOUL, IA-IPR (Elsa.Delcuzoul@ac-orleans-tours.fr)
- Muriel PHILIPPE, IA-IPR (Muriel.Philippe@ac-orleans-tours.fr)

RÈGLEMENT 2025

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Des élèves du cycle 3, du cycle 4, de la classe de seconde et du cycle terminal participent à un concours de virelangues organisé soit entre plusieurs établissements soit au sein de leur propre établissement. Les participants sont retenus par leurs professeurs sur la base du volontariat, et non en fonction de leur niveau général de maîtrise de la langue étrangère du concours.

Les équipes sont constituées de 3 élèves d'un même collège ou d'un même lycée, et de préférence d'un même niveau de classe. Le nombre d'élèves inscrits doit être un multiple de trois s'inscrivant dans la fourchette ci-dessus.

Les équipes sont unilingues.

- Si l'établissement choisit de participer à un concours inter-établissements, chaque collège ou lycée inscrit présente entre un minimum de 6 équipes (soit 18 élèves) et un maximum de 15 équipes (soit 45 élèves), à répartir entre les différentes langues participantes (les élèves d'une même équipe concourent tous les trois dans une seule et même langue étrangère).

Par exemple, un collège ou un lycée pourra présenter 7 équipes en anglais, 4 équipes en espagnol et 4 équipes en allemand, soit 45 élèves ; un autre collège ou un autre lycée pourra présenter 2 équipes en anglais, 2 équipes en italien et 2 équipes en portugais, soit 18 élèves.

- Si l'établissement choisit de participer seul, il peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite dans chacune des langues concernées.

2. PUBLIC

Élèves de collège (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) et de lycée (LEGT ou LP : 2^{nde}, cycle terminal - LV1, LV2 et LV3). Les locuteurs natifs ne peuvent participer au concours dans leur langue maternelle, et les professeurs veilleront à ce qu'ils ne puissent concourir que dans une langue qui n'est pas la leur.

3. DATE & LIEU

Dans le cadre de la Semaine des langues (17-21 mars 2025), la finale du concours se tiendra dans plusieurs établissements de l'académie le **18 mars 2025, de 9h à 13h**.

4. INSCRIPTIONS

Chaque établissement souhaitant participer au concours doit inscrire ses élèves via le formulaire en ligne « Semaine des Langues 2025 » **du 06 au 31 janvier 2025** (cf. page du portail académique des LVE : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article1330>)

Lors de cette inscription, l'établissement sélectionnera le lieu souhaité pour la finale parmi les deux choix possibles suivants : soit au sein même de l'établissement, soit dans un établissement proche que vous avez déjà identifié, après avoir sollicité et recueilli l'accord préalable du chef de l'établissement d'accueil.

5. MODALITÉS

En amont du concours

- La liste des virelangues est constituée par les IA-IPR et les référents.
- Elle est diffusée auprès des participants via le portail interlangue de l'académie d'Orléans-Tours.
- Les enseignants décident de la façon dont ils travailleront ces phrases (rituel de début de cours, liens avec les objectifs phonologiques de la séquence, lors des séances d'AP...).
- Au sein de chaque équipe, les élèves se répartissent les phrases. Ils devront s'auto-évaluer, coopérer, négocier et s'appuyer sur les forces de chacun pour réussir au mieux (pour le collègue, voir les compétences des domaines 2 et 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture).

Déroulé du concours

Le concours se déroule en 2 parties et 6 manches :

- La première partie (dans les établissements inscrits) vise à garder les meilleures équipes de chaque collège ou lycée (entre au minimum 6 et au maximum 15 équipes de 3 élèves dans une même langue), si l'établissement participe à une finale inter-établissements. Si l'établissement choisit de participer seul, les professeurs sélectionnent autant d'équipes qu'ils le souhaitent dans chacune des langues concernées. Chaque établissement organise ensuite à sa guise la sélection entre les équipes.
 - Les phrases de la 1^{ère} et 2^{ème} manches sont connues des élèves.
 - Les phrases de la 3^{ème} manche sont inconnues des élèves et n'ont pas été entraînées au préalable.
Les élèves disposent de 10 à 15 minutes pour découvrir les phrases, mobiliser leurs compétences en phonologie, s'entraîner et se répartir les phrases au sein de l'équipe.
- La finale (inter-établissements ou au sein même de l'établissement inscrit) réunira et départagera les équipes retenues lors de la phase précédente le 18 mars 2025 **(entre au minimum 6 et au maximum 15 équipes de 3 élèves pour une même langue dans le cas d'une finale inter-établissements uniquement)**.
 - Les phrases de la 4^{ème} et 5^{ème} manche sont connues des élèves.
 - Les phrases de la 6^{ème} et dernière manche sont inconnues des élèves.
Les élèves disposent de 10 à 15 minutes pour découvrir les phrases, mobiliser

leurs compétences en phonologie, s'entraîner et se répartir les phrases au sein de l'équipe.

Le déplacement pour participer à la finale est à la charge des établissements. Les organisateurs communiqueront les résultats à Bruno.Bouchard@ac-orleans-tours.fr pour publication du palmarès sur le portail académique interlangue de l'académie d'Orléans-Tours et ce, **avant le 28 mars 2025 (délai de rigueur)**.

6. RÉCAPITULATIF

<i>Quand ?</i>	<i>Où ?</i>	<i>Quoi ?</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Résultat</i>
Du 24 février au 7 mars 2025	dans chaque collège ou lycée inscrit	1 ^{ère} manche 2 ^{ème} manche 3 ^{ème} manche	Au moyen d'une grille d'évaluation académique ¹	Sont qualifiées autant d'équipes de 3 élèves que le collège ou le lycée en a inscrit (min. 6 et max. 15 si le collège ou le lycée choisit une finale inter-établissements).
Le jour de la finale (18 mars 2025)	dans l'un des établissements organisateurs ou au sein même de l'établissement inscrit	4 ^{ème} manche 5 ^{ème} manche 6 ^{ème} manche	Au moyen d'une grille d'évaluation académique	
Le 31 mars 2025	via la boîte électronique de l'établissement	Annonce des résultats et publication sur le portail académique		

7. GRILLES D'ÉVALUATION

Les différentes grilles d'évaluation (cycle 3, cycle 4, seconde et cycle terminal) sont à télécharger depuis la page :

<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique257#ancre-7-grilles-d-evaluation>

8. CONTACT

Pour tout complément d'information, s'adresser à :

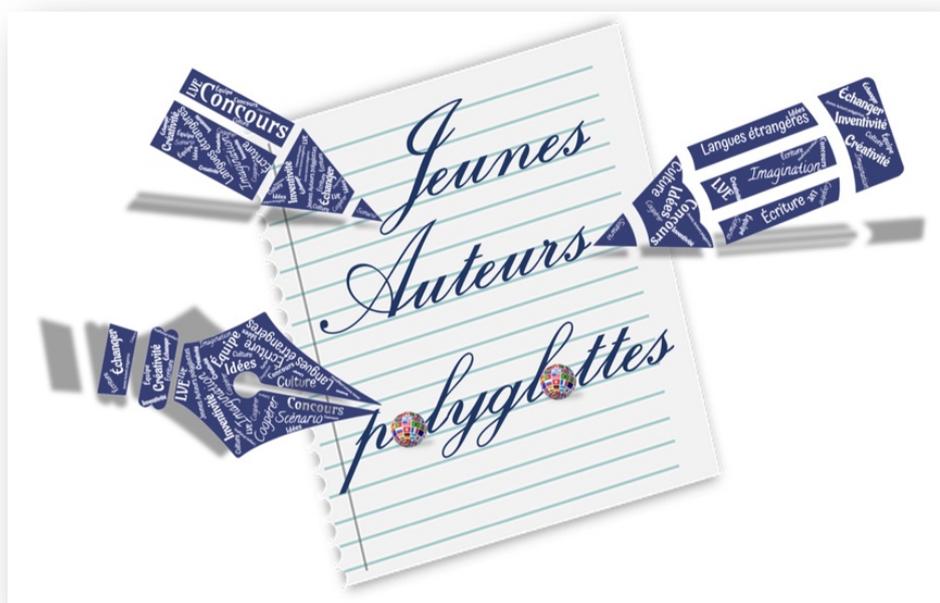
- Bruno BOUCHARD, IA-IPR (Bruno.Bouchard@ac-orleans-tours.fr)
- Christelle MÉTIVIER-LIAIGRE (Christelle.Liaigre@ac-orleans-tours.fr)

¹ <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique257#ancre-7-grilles-d-evaluation>

JEUDI 20 MARS 2025

Élèves de 3^{ème} et 2^{nde} LVA & LVB
Élèves de cycle terminal LVA, LVB ou LVC

NOUVEAU!



JEUNES AUTEURS POLYGLOTTE

CONCOURS D'ÉCRITURE EN LANGUES ÉTRANGÈRES
(allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais,
portugais, russe, turc et français langue étrangère)

RÈGLEMENT 2025

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Durant la même matinée, en temps limité, des élèves d'un même établissement rédigent dans plusieurs langues vivantes étrangères enseignées dans l'établissement (au moins trois en collège, en lycée général et technologique ou en lycée polyvalent, au moins deux en LP) des textes créatifs pour répondre à un scénario interlangue envoyé la veille par courriel dans les établissements participants. Les élèves prennent connaissance du scénario le jour du concours.

La créativité des élèves, leur capacité à réinvestir des connaissances culturelles sur les pays dont ils apprennent la langue, à mettre en œuvre des stratégies d'écriture développées en classe et aussi leur faculté à collaborer leur permettront de créer des textes originaux correspondant au scénario qui leur est proposé.

Ne peuvent concourir que les textes conformes au règlement et reçus dans les délais.

2. PUBLIC CONCERNÉ

- Élèves de 3^{ème} LV1 et LV2 (y compris les 3^{ème} prépa métier, les prépa-seconde et les élèves de SEGPA) de l'académie d'Orléans-Tours ;
- Élèves de 2^{nde} LVA, LVB de lycée général, technologique, polyvalent ou professionnel de l'académie d'Orléans-Tours ;
- Élèves de cycle terminal LVA, LVB et LVC de lycée général, technologique ou polyvalent de l'académie d'Orléans-Tours. 

Les locuteurs natifs rédigeront dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle.

3. DATE & LIEU

Le concours aura lieu **le jeudi 20 mars 2025** dans chaque établissement inscrit, dès le début des cours et durant 4 heures (par exemple : de 8h à 12h, de 8h30 à 12h30 ou de 9h à 13h). Les productions seront à envoyer par voie électronique au plus tard à 14h à ce.ipr@ac-orleans-tours.fr.

L'inscription de l'établissement, **obligatoire**, aura été faite à partir du lundi 06 janvier et **au plus tard le vendredi 31 janvier 2025 via le formulaire « Semaine des langues 2025 » (voir infra).**

4. MODALITÉS

Chaque établissement concourt en interlangue :

- Les collèges et les lycées généraux, technologiques et polyvalents peuvent concourir à partir de 3 LVE représentées ;

- Les lycées professionnels peuvent concourir à partir de 2 LVE représentées.

Dans chacune des langues représentées, la matinée du 20 mars 2025 est banalisée pour au moins un professeur de LVE et 4 à 15 élèves par équipe interlangue. Les élèves qui participent sont volontaires. **Un même établissement peut présenter plusieurs équipes, à condition que les mêmes langues soient impliquées dans chaque équipe.** Chaque équipe interlangue concourt séparément.

Par exemple :

- L'établissement XXX inscrit 15 élèves dans 3 LVE différentes : l'anglais (6 élèves), l'espagnol (4 élèves), l'italien (5 élèves). L'établissement inscrit une seule équipe interlangue.
- L'établissement YYY inscrit 30 élèves dans 3 LVE différentes : l'allemand (7 élèves), l'anglais (12 élèves) et l'espagnol (11 élèves). Les élèves seront répartis dans deux équipes interlangue (équipe A et équipe B) de 15 élèves maximum, chacune intégrant les trois langues d'inscription avec un nombre d'élèves par langue qui peut être variable.

La veille arrive sur la messagerie de l'établissement le scénario du concours sous forme d'un diaporama pour faciliter une prise de connaissance dynamique et ludique du scénario en plénière.

Dans la mesure du possible, la matinée du concours se déploie dans deux salles au moins pour faciliter les phases de travail langue par langue, dont une salle informatique ou le CDI avec des postes reliés à Internet : en effet, les élèves auront besoin de faire des recherches et d'avoir accès à des dictionnaires en ligne. Les recherches sur Internet et la consultation de dictionnaires papier et/ou en ligne sont autorisées mais les élèves devront veiller à bien gérer leur temps. L'utilisation d'un traducteur en ligne n'est pas autorisée. Il appartient aux professeurs encadrants de veiller à la non-utilisation de traducteurs en ligne. Le jury se réserve le droit d'écarter ou de pénaliser les productions qui y auraient eu recours.

ATTENTION : le jury n'acceptera pas le plagiat ni des citations trop longues. Les dictionnaires suivants sont recommandés :

- en allemand, <https://dict.leo.org/allemand-fran%C3%A7ais/>
- en anglais, <https://dictionary.cambridge.org/fr> ou <https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english> ou <https://www.oxfordlearnersdictionaries.com/> ou <https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english-french>
- en espagnol, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais-espagnol>
- en italien, <https://www.garzantilinguistica.it/> (inscription gratuite).

Le matin, les élèves prennent connaissance du scénario, s'organisent pour constituer les groupes requis et rédigent puis saisissent les productions demandées. Selon le scénario, une médiation **en langue anglaise** peut être nécessaire.

Les professeurs guident les élèves, attirent leur attention sur une bonne gestion de leur temps mais s'abstiennent de leur fournir une aide trop précise pendant les phases de rédaction.

À 14h au plus tard, l'établissement envoie au secrétariat des IA-IPR (ce.ipr@ac-orleans-tours.fr) les productions de chaque équipe (un fichier par équipe) **exclusivement au format pdf** ainsi que la liste nominative des élèves composant chaque équipe sur le document joint à cet effet lors de l'envoi du scénario.

Par exemple :

- L'établissement XXX a inscrit une seule équipe interlangue. Une seule production finale sera envoyée à l'issue du concours ; elle regroupera les productions dans chaque langue.
- L'établissement YYY a inscrit deux équipes interlangue (cf supra). Chaque équipe enverra un document regroupant les productions dans chaque langue : l'équipe A enverra un seul document regroupant les productions en allemand, en anglais et en espagnol de l'équipe A, l'équipe B enverra un seul document regroupant les productions en allemand, en anglais et en espagnol de l'équipe B. L'établissement enverra par conséquent deux documents.

5. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur le formulaire « Semaine des langues 2025 », qui propose l'inscription à chacun des événements ayant lieu pendant cette semaine (17-21 mars 2025) ; celui-ci sera envoyé sur la messagerie des établissements le 06 janvier. **Ce formulaire doit impérativement être renseigné pour le 31 janvier 2025 au plus tard afin de valider l'inscription** (cf. Semaine des langues 2025 : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article1330>).

6. JURY

Le jury est constitué de professeurs des langues concernées, qui travaillent à partir d'une grille d'évaluation adossée aux critères du CECRL. Il lira tous les textes conformes au règlement et reçus dans les délais imposés.

7. RÉSULTATS

Plusieurs catégories de prix seront proposées afin de prendre en compte la diversité des niveaux de scolarisation.

Les équipes lauréates recevront un diplôme et une récompense. Chaque équipe participante non lauréate recevra une attestation de participation. L'équipe gagnante est celle qui obtiendra dans sa catégorie le meilleur score au regard du barème établi. Des lauréats *ex-aequo* sont possibles.

Les participants sont informés de la publication du palmarès par un mail adressé à leur établissement, au plus tard le 30 avril 2025. Les diplômes et les récompenses sont adressés aux lauréats par voie postale, *via* leur établissement. Le palmarès sera disponible sur le site académique.

8. CONTACT

Pour tout complément d'information, s'adresser à :

- Carine FAUVET, IA-IPR (carine.fauvet@ac-orleans-tours.fr)
- Catherine GUILLAUME, IA-IPR (catherine.guillaume1@ac-orleans-tours.fr)

VENDREDI 21 MARS 2025

Lycéens (LEGT & LP)



TOURNOI ACADÉMIQUE DE DÉBATS CITOYENS

TOURNOI DE DÉBATS EN LANGUE ÉTRANGÈRE
(allemand, anglais, espagnol, italien)

RÈGLEMENT 2025

Nous sommes ravis de vous annoncer que le tournoi académique des Débats citoyens en langue étrangère se déroulera toute la journée du **vendredi 21 mars 2025** dans un établissement orléanais qui vous sera communiqué à l'issue de la validation de l'inscription début février.

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le professeur, dans sa (ses) classe(s), ou avec un groupe constitué au sein d'un club, développe l'argumentation, le débat, la controverse, afin de préparer les élèves au tournoi qui se déroulera dans le cadre de la Semaine des Langues 2025, et qui se tiendra **le vendredi 21 mars 2025**.

Le principe est de faire s'opposer deux équipes de quatre élèves sur des sujets en lien avec les programmes. Ils portent essentiellement sur la citoyenneté, la culture et l'éthique.

Chaque équipe défend une position « pour » ou « contre » qui est tirée au sort. Les débatteurs sont donc amenés à défendre une position qui peut être différente de ce qu'ils pensent véritablement.

Les élèves échangent pour convaincre l'autre équipe en proposant un argumentaire pertinent, bâti collectivement et illustré d'exemples.

Le cas échéant, des phases de qualification en interne dans les établissements pourront être organisées courant février ou mars.

Le 21 mars 2025, une journée académique opposera les équipes finalistes. Un seuil maximum d'équipes par langue a été fixé pour la finale académique.

Les équipes sont composées de cinq membres maximum. Pour chaque débat, quatre titulaires seront désignés parmi ces cinq élèves. Ces équipes peuvent être constituées indifféremment d'élèves provenant de plusieurs classes et de plusieurs niveaux.

La ou les équipes seront encadrées par au moins un enseignant de la langue concernée et, dans la mesure du possible, d'un second accompagnateur qui peut être l'assistant de langue de l'établissement.

2. PUBLIC CONCERNÉ

Le tournoi s'adresse à tous les élèves des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels, **à l'exception des locuteurs natifs** dont la langue maternelle est la langue du débat. Les locuteurs natifs ne concourront donc pas dans leur langue maternelle.

Un même élève ne peut pas concourir dans plusieurs langues.

3. DEROULEMENT DE LA JOURNEE DE DEBATS CITOYENS (9h15 – 16h30)

Le matin, chaque équipe est placée dans une poule afin de procéder aux débats de qualification. Le nombre d'équipes par poule varie en fonction du nombre total de participants inscrits.

À l'issue de cette phase, les équipes qui sont arrivées en tête de leur poule s'affrontent en demi-finale l'après-midi, puis les vainqueurs des demi-finales se retrouvent en finale.

Durant les demi-finales, les autres équipes peuvent faire des débats "amicaux", avec la possibilité de modifier la composition des équipes si les élèves le souhaitent et sous la surveillance des professeurs accompagnateurs.

Tous les participants au tournoi d'une même langue se retrouvent pour assister à la finale de la langue concernée. Leurs encouragements pour les équipes finalistes sont les bienvenus.

4. DÉROULEMENT DES DÉBATS

Les sujets des débats sont des affirmations formulées en langue étrangère. Un tirage au sort détermine quelle équipe est « pour » l'affirmation et laquelle est « contre ».

Le modérateur, un professeur qui accompagne une des autres équipes, énonce le sujet, précise le rôle attribué aux équipes (équipe « pour » / équipe « contre »), et veille au respect du temps imparti.

Les participants préparent leurs arguments pendant quinze minutes.

L'équipe « pour » est invitée par le médiateur à ouvrir le débat. Il est recommandé aux élèves et au public d'adopter une attitude fair-play et de stricte neutralité au cours des débats.

Le débat proprement dit dure dix à quinze minutes, à l'issue desquelles le médiateur propose une pause de deux à trois minutes. Chaque équipe se concerta alors pour préparer une conclusion qu'elle est invitée à présenter.

Le jury, qui peut être constitué de deux enseignants ou d'un enseignant et un étudiant ou d'un enseignant et un assistant de langue, délibère pendant quelques minutes et détermine l'équipe vainqueur en s'appuyant sur la grille d'évaluation (cf. portail des langues : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique260#ancree8-grilled-evaluation>), sans communiquer le résultat aux participants.

5. MODALITÉS PRATIQUES

Les professeurs sont invités à préparer les élèves le plus tôt possible dans le contexte retenu le plus pertinent pour les apprentissages des élèves : classe ou groupe constitué.

L'inscription de l'établissement, **obligatoire**, s'effectue **du 06 au 31 janvier 2025** sur le formulaire en ligne « Semaine des langues 2025 » qui sera adressé le 06 janvier à tous les établissements.

Chaque établissement inscrit deux équipes au maximum pour l'anglais ; pour les autres langues, le nombre d'équipes inscrites est plus ouvert. Cependant, **en fonction du nombre d'inscrits, il pourra être demandé aux professeurs d'organiser en interne, en février-mars 2025, des poules de qualification en amont de la finale académique. Les établissements recevront un courriel d'information début février 2025** pour confirmer et valider leur inscription, précisant le nombre d'équipes pouvant concourir par langue et le lieu de la journée académique.

Le déplacement pour participer à la journée académique est à la charge des établissements. Afin de limiter le coût par établissement, un transport mutualisé peut être envisagé avec les autres établissements participant ou encore avec une sortie pédagogique organisée sur la ville d'Orléans le même jour pour d'autres élèves de l'établissement, en particulier lorsque l'utilisation des transports en commun est impossible. Le déjeuner du midi est à prévoir par les participants en dehors de l'établissement (pique-nique à emporter ou achat en ville).

La journée académique se déroulera **le vendredi 21 mars 2025 dans différents établissements d'Orléans** en fonction de la langue du tournoi. Les lieux seront précisés ultérieurement sur le portail des langues et lors du courriel de validation de l'inscription des équipes.

6. VAINQUEURS DU TOURNOI

L'équipe vainqueur du tournoi est celle qui remporte la victoire en finale. Le jury de la finale est souverain dans sa décision et pourra prendre en compte le *fair-play* et la posture des différents débatteurs pour désigner l'équipe vainqueur.

Le nom de l'établissement vainqueur du tournoi 2025 sera publié sur le portail des langues.

Les débatteurs des équipes finalistes recevront un diplôme en fin d'année scolaire dans leur établissement. Les vainqueurs se verront remettre un lot à l'issue de la finale.

7. CONTACT

Pour tout complément d'information, s'adresser à :

Allemand : Emmanuelle BELLAMY, Emmanuelle.Bellamy@ac-orleans-tours.fr et Irene D'AUBIGNY, Irene.d-Aubigny@ac-orleans-tours.fr

Anglais : Lidwine JURADO, Lidwine.Feldmann@ac-orleans-tours.fr et Simon FAUVEL, Simon.Fauvel@ac-orleans-tours.fr

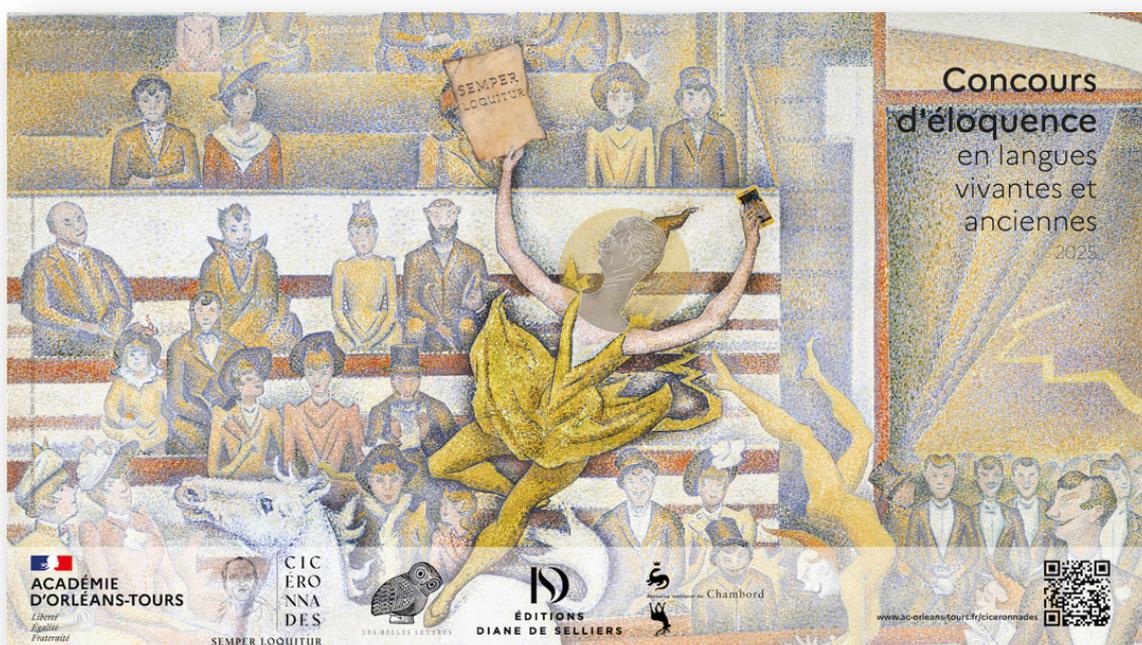
Espagnol : Aurore ANSERMINO, Aurore.Ansermino@ac-orleans-tours.fr

Italien : Marianne URBANET (IA-IPR), Marianne.Urbanet@ac-versailles.fr

IA-IPR référent : Elsa DELCUZOUL : Elsa.Delcuzoul@ac-orleans-tours.fr

DÉPÔT DES CANDIDATURES : 21 FÉVRIER - 21 MARS 2025
PROCLAMATION DU PALMARÈS :
28 mai 2025 au Château de Chambord

Élèves de la 5^{ème} à la terminale - Étudiants de BTS, CPGE et des 3 premières années à l'université - Élèves des établissements français à l'étranger - Élèves des établissements étrangers – Assistants de langue étrangère



LES CICÉRONNADES

CONCOURS D'ÉLOQUENCE EN LANGUES VIVANTES ET LANGUES ANCIENNES

(allemand – anglais – chinois – espagnol – français langue étrangère – français langue seconde – grec ancien – italien – latin – portugais – russe – turc)

RÈGLEMENT 2025

Article 1 – Présentation

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

1.1. Cadre réglementaire

Ce concours est organisé par l'académie d'Orléans-Tours dans le cadre de la Semaine des langues, lancée par le ministère de l'éducation nationale en 2018. Toute participation au concours s'inscrit dans le respect des valeurs de la République et, pour les candidats du second degré, des règles en vigueur dans les établissements scolaires publics français.

1.2. Objectifs

Les candidats s'approprient un texte en langue étrangère vivante ou ancienne sur le thème retenu pour l'année (session 2025 : « Héritage(s) »).

Ils se filment ou sont filmés en train de déclamer le texte, puis déposent la vidéo entre le 21 février 2025 à 08h et le 21 mars 2025 à 17h (heure de Paris), dans l'application dédiée.

Un jury examine les vidéos : le palmarès sera proclamé le 28 mai 2025 au Château de Chambord.

Ne peuvent concourir que les vidéos conformes au règlement. Aucune vidéo reçue hors délai ne sera examinée.

1.3. Organisation

Le concours est organisé par l'académie d'Orléans-Tours ; il est réalisé en partenariat avec les maisons d'édition Les Belles Lettres et Diane de Selliers.

Article 2 – Conditions de participation

2.1. Langues concernées

Le concours est ouvert dans les langues suivantes : allemand, anglais, chinois, espagnol, français langue étrangère, français langue seconde, grec ancien, italien, latin, portugais, russe, turc.

Les candidats apprenant le français dans un établissement étranger concourent dans la catégorie Français langue étrangère (FLE).

Les élèves allophones scolarisés en France concourent dans la catégorie Français langue seconde (FLS).

Les élèves des établissements français à l'étranger concourent dans une langue qu'ils apprennent dans le cadre de leur scolarité.

Veillez noter que les candidats ne peuvent pas concourir dans une langue dont ils sont locuteurs natifs.

2.2. Catégories

Dans chaque langue, 4 catégories sont distinguées :

- « **Collège** » : élèves scolarisés de la 5^{ème} à la 3^{ème} (ou niveau équivalent)
- « **Lycée général et technologique** » pour les élèves scolarisés de la seconde à la terminale (ou niveau équivalent) dans un lycée d'enseignement général ou technologique ;
- « **Lycée professionnel** » pour les élèves scolarisés de la seconde à terminale (ou niveau équivalent) dans un lycée professionnel ;
- « **Enseignement supérieur** » pour les étudiants des 3 premières années de l'enseignement supérieur (BTS, CPGE, université, écoles supérieures) ;

En Français langue étrangère, une catégorie « **AELV** » est réservée aux assistants étrangers de langue vivante en poste pendant l'année scolaire en cours dans un établissement français.

2.3. Publics concernés

Les participants sont inscrits :

- Dans un collège public ou privé, en France ou à l'étranger ;
- Dans un lycée général et technologique public ou privé, en France ou à l'étranger ;
- Dans un lycée professionnel ou un centre de formation et d'apprentissage public ou privé, en France ou à l'étranger ;
- Dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé, en France ou à l'étranger.

Pour participer dans la catégorie « AELV », les participants sont affectés comme assistants étrangers de langue étrangère dans un établissement français.

Article 3 – Productions

3.1. Choix du texte

Les locuteurs natifs ne concourent pas dans leur langue maternelle. Un même candidat peut concourir dans plusieurs langues.

Une seule vidéo par candidat et par langue est examinée par le jury.

Si le texte retenu dans la sélection le stipule explicitement, un candidat peut être amené à concourir en faisant participer un interlocuteur pour lui donner la réplique ; cette personne peut être soit un autre élève dont la langue maternelle est celle du texte déclamé, soit le professeur de l'élève.

Dans ce cas spécifique, la personne qui donne la réplique n'a pas le statut de candidat (sa prestation n'est pas évaluée) : elle n'apparaît pas sur la vidéo, mais sa voix doit être audible. À ce titre, elle doit renseigner l'autorisation de captation de la voix et la joindre à celle du candidat lors du dépôt de la vidéo dans l'application.

Si le candidat reçoit une récompense, la personne qui lui donne la réplique est également invitée à la cérémonie de remise des prix au Château de Chambord.

Les **élèves** volontaires choisissent un texte parmi les deux proposés pour leur cycle d'enseignement (l'un en vers et l'autre en prose), dans l'une des langues étrangères qu'ils apprennent dans l'établissement. Ces textes s'inscrivent dans le thème annuel retenu pour le concours (pour l'édition 2025 : « Héritage(s) »).

NB : en « Français langue seconde », les textes proposés sont différents selon qu'il s'agit de la catégorie « Lycée général et technologique » ou de la catégorie « Lycée professionnel ».

Pour toutes les autres langues du concours, les lycéens de la voie générale et technologique et de la voie professionnelle ont le choix entre les mêmes textes, mais concourent également dans des catégories différentes.

Les textes proposés sont mis en ligne sur la page suivante du portail académique des langues à compter de novembre qui précède la session : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article873>

Les **étudiants** (enseignement supérieur) et les **assistants**, quant à eux, choisissent un texte en vers ou en prose qui s'inscrit dans ce même thème. Le texte en prose doit être un texte destiné à être oralisé (discours, théâtre, etc.).

Les étudiants fournissent, en même temps que l'envoi de leur vidéo, le texte qu'ils déclament. Les candidats en latin et grec ancien proposeront également, si elle existe, une traduction en langue française.

Le texte n'est pas nécessairement appris par cœur par le candidat, qui peut en disposer lorsqu'il le déclame, sans toutefois que sa prestation n'en soit une lecture cursive.

Catégorie \ Candidats	Collège	Lycée général et technologique	Lycée professionnel	Supérieur
Élèves (collège et lycée)	1 texte au choix parmi les 2 proposés dans la catégorie « Collège »	1 texte au choix parmi les 2 proposés dans la catégorie « Lycée »	Toutes LVE sauf FLS : 1 texte au choix parmi les 2 proposés dans la catégorie « Lycée » FLS : 1 texte au choix parmi les 2 proposés dans la catégorie « LP »	
Étudiants (enseignement supérieur) & AELV (assistants de LVE)				1 texte choisi par le candidat sur le thème de l'année

3.2. Format de la vidéo

Les vidéos des participants répondent aux critères suivants :

- Le film est un plan séquence sur fond neutre, en une seule prise, sans coupure ni montage, sans musique ni accessoire, sans incrustation. Veuillez noter que la gestuelle est prise en compte dans l'évaluation de la prestation ;

- Le candidat est identifiable sur la vidéo ; il **ne déclame que le texte** (il ne se présente pas, n'annonce ni le titre ni le nom de l'auteur) ;
- La participation au concours est individuelle : chaque candidat déclame l'intégralité du texte retenu ; les vidéos présentant un texte lu à plusieurs voix ne seront pas examinées ;
- Les vidéos sont envoyées impérativement au **format mp4** ;
- Le poids maximal de la vidéo est de **200 Mo** ;
- Les vidéos présentées sont d'une durée maximale de 4 minutes ; veuillez noter que cette durée maximale n'est pas nécessairement utilisée : le jury valorisera le débit *naturel* du candidat.

Ne peuvent concourir que les vidéos conformes au règlement et reçues dans les délais. Rappelons que le jury n'examinera qu'une seule vidéo par langue et par candidat. Dans le cas où un candidat présenterait plusieurs vidéos, sa participation ne serait pas retenue. Un même candidat peut concourir dans différentes langues.

Article 4 – Sélection des prestations

4.1. Jury du concours

Le jury est composé de professeurs de la langue concernée, locuteurs natifs pour les langues vivantes étrangères et francophones, sollicités par les inspecteurs.

4.2. Prix attribués

Dans chaque langue représentée au concours, le jury attribue pour chaque catégorie un 1^{er} prix, un 2^{ème} prix et un 3^{ème} prix.

Aucune contestation de la décision du jury ne sera prise en compte.

Article 5 – Communication des résultats et récompenses

5.1. Communication des résultats

À l'issue de la phase d'instruction des vidéos, tous les candidats reçoivent un courrier électronique leur indiquant si leur prestation a été primée ou non.

Les lauréats savent qu'ils ont reçu un prix, mais ne découvrent leur classement que lors de la proclamation du palmarès.

Les candidats non primés reçoivent un diplôme de participation.

5.2. Remise des prix et récompenses

Les candidats dont les prestations ont été retenues par le jury sont invités à venir découvrir leur classement lors d'une cérémonie organisée au Château de Chambord. Les lauréats peuvent venir accompagnés par deux personnes de leur choix, qui bénéficient également de l'entrée libre dans le Château de Chambord à la date fixée. Les modalités d'accueil et le déroulé de la cérémonie sont précisés dans le courrier électronique adressé aux lauréats.

Dans chaque catégorie du concours, les 3 meilleurs candidats se voient remettre des ouvrages des éditions partenaires Les Belles Lettres et Diane de Selliers, des objets confectionnés par les

lycées professionnels de l'académie d'Orléans-Tours (maroquinerie, bijouterie), ainsi que d'autres lots.

5.3. Publication des résultats

Le palmarès est publié à l'issue de la cérémonie sur le page du portail académique : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique198>

5.4. Diffusion des vidéos primées

Les prestations pour lesquelles les auteurs ou leurs représentants légaux ont accordé le droit à l'image et à la voix peuvent être diffusées pendant la cérémonie de remise des prix et mises en ligne, pour une durée d'un an, sur le portail pédagogique académique.

Article 6 – Calendrier et inscriptions

6.1. Calendrier du concours 2025

- Octobre 2024 : mise en ligne des textes pour les élèves du second degré sur la page <https://www.ac-orleans-tours.fr/ciceronnades> ;
- Du 21 février à 08h au 21 mars 2025 à 17h (heure de Paris) : dépôt des vidéos dans l'application dédiée (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ciceronnades-2025>)
- Le 28 mai 2025 : proclamation du palmarès au Château de Chambord.

6.2. Inscription

Pour valider son inscription, chaque candidat doit, entre le 21 février 2025 à 8h et le 21 mars 2025 à 17h (heure de Paris) :

- Télécharger la fiche d'autorisation de captation (<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique251#ancree-autorisations-de-captation-de-la-voix-et-de-l-image>) ;
- Se connecter à <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ciceronnades-2025> ;
- Renseigner le formulaire ;
- Déposer sa vidéo et la fiche d'autorisation de captation dûment renseignée. *NB : Si le texte choisi implique la participation d'une autre personne pour donner la réplique, cette personne doit également renseigner la fiche d'autorisation de captation de la voix. La fiche est déposée dans l'espace dédié lors de l'inscription.*

Pour un candidat mineur, le dépôt de la vidéo dans l'application peut être effectué par son représentant légal ou par son professeur. En revanche, la fiche d'autorisation de captation doit impérativement être signée par le représentant légal du candidat.

Article 7 – Contact

Pour tout complément d'information, s'adresser à Ciceronnades@ac-orleans-tours.fr.

**BELLE SEMAINE
DES LANGUES
À TOUS !**